

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 12 (1876)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FРИBOURG.



15 Juillet 1876.

12^e année.

Nº 14.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE
paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société. — La Nationalité helvétique (leçon d'histoire faite à l'Académie de Neuchâtel.) — Correspondance genevoise. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. — Poésie.

Intérêts de la Société.

Sous date du 1^{er} juillet, le Comité-Directeur de la Société des instituteurs de la Suisse romande a adressé à chacun des membres du Comité central la circulaire suivante :

Messieurs et chers amis,

Depuis bien des semaines déjà nous sommes sollicités de divers côtés pour que la réunion de la *Société des instituteurs de la Suisse romande*, qui doit avoir lieu cette année à Fribourg, soit renvoyée à l'année 1877, en raison surtout des nombreuses grandes fêtes qui ont été ou qui seront encore célébrées tout autour de nous : quatrième anniversaire centenaire de la bataille de Morat, tir fédéral à Lausanne, fête fédérale de gymnastique à Berne, congrès des instituteurs de la Suisse allemande à Berne, etc.

Tout récemment encore, soit sous date du 19 juin, le Comité de la section vaudoise nous écrivait ce qui suit :

« La plupart des instituteurs de la Suisse romande assisteront,

» soit à la fête de Morat, soit au tir fédéral de Lausanne, quelques-uns à l'une et à l'autre de ces grandes fêtes nationales ; les dépenses seront assez considérables, les vacances prolongées de quelques jours, — dans quelques localités, de quelques semaines même.

» Nous craignons que notre fête bisannuelle qui doit avoir lieu prochainement à Fribourg ne souffre beaucoup de ces diverses circonstances. Or, il est très-important qu'un grand nombre d'instituteurs prennent part à nos réunions : n'est-ce pas là, en effet, que nous apprenons à nous connaître, à nous comprendre, et que notre Société prend une nouvelle vie ?

Par ces considérations, nous prenons la liberté de vous demander s'il ne serait pas bon de renvoyer la fête de Fribourg à l'année prochaine. Tous les instituteurs vaudois à qui nous avons posé cette question, sont unanimes à accepter le renvoi.

» Quant aux questions de renouvellement des Comités et de transfert du journal, nous nous remettons entièrement à vos décisions. Nous ne pensons pas qu'il y ait des inconvénients à laisser l'*Educateur* encore une année à Fribourg. »

Laissant, pour le moment, complètement intacte la question de l'*Educateur*, qui pourra toujours être résolue plus tard, nous vous avouerons avec la plus entière franchise que ces demandes réitérées, officielles ou personnelles, viennent un peu au devant de nos désirs. Ce n'est pas que nous cherchions à nous soustraire à des engagements pris loyalement et de bon cœur à St-Imier : nous vous ferons cependant observer que si, dans notre réunion de 1874, notre délégué a revendiqué pour Fribourg l'honneur et le plaisir de recevoir notre Société deux ans plus tard, c'est qu'alors nous avions le très ferme espoir qu'en 1876 aussi se tiendrait chez nous la grande exposition de la Société suisse d'agriculture et que nous pourrions, par conséquent, soit gratuitement, soit à prix extrêmement réduits, utiliser pour nous la très spacieuse halle ou cantine dont cette exposition nécessitera la construction. Nous étions dans l'erreur. Pour des motifs dont l'exposé ne trouverait pas sa place ici, mais que vous pouvez deviner en partie, le Comité central de la Société d'agriculture revint de sa première décision, renonça à 1876 pour la tenue de ses comices et de ses fêtes, qui auront, paraît-il, des proportions grandioses, et renvoya le tout à l'année prochaine, — nous mettant ainsi, sans même s'en douter, dans la position où vous nous voyez, c'est-à-dire sans un local assez vaste à vous offrir, pour le cas, très-problématique à notre avis, où les instituteurs de la Suisse romande pourraient se rendre en grand nombre au congrès de Fribourg.

Avec nos amis du Comité vaudois, nous croyons, pour notre compte, qu'en présence de toutes les grandes réunions qui mar-

queront l'année 1876, et qui occuperont ailleurs l'attention, les quelques loisirs et aussi l'argent de beaucoup de nos sociétaires, le congrès scolaire de Fribourg, s'il doit être maintenu, risque bien fort de ne pas être aussi fréquenté que nous devons tous le désirer, et que, dès lors, il est plus que sage de le reporter à l'année prochaine.

C'est la proposition que nous venons vous soumettre, en amis parlant à des amis, avec prière de nous faire connaître, *avant le 15 courant*, votre manière de voir.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons nos salutations les plus cordiales.

Au nom du Comité-Directeur de la Société des instituteurs
de la Suisse romande :

Auguste MAJEUX, professeur, président.

P. DUCOTTERD, » vice-président.

J. CHANEX, instituteur.

P. TORCHE-CASTELLA, professeur.

Georges DAGUET, *secrétaire.*

P. S. — La crainte d'imposer à notre Caisse des frais toujours assez considérables nous a fait reculer devant la convocation du Comité central, pour recourir à un mode de consultation peut-être un peu insolite. Si cette convocation nous était demandée, nous nous hâterions de nous exécuter.

A la date du 16 juillet au matin, le Comité-Directeur avait reçu les réponses, toutes affirmatives et pleines d'amitié, de MM. *Cuénoud*, *Maillard*, *Vulliet* et *Roland*, représentants du canton de Vaud, *Pelletier* et *Duchosal*, représentants du canton de Genève, *Miéville*, un des représentants du canton de Neuchâtel, *Schaffter* et *Gylam*, représentants du Jura bernois, et *Brutin*, représentant du canton du Vallais.

La Nationalité helvétique

(leçon d'histoire donnée à l'Académie de Neuchâtel).

« La plaie de ce pays, c'est qu'ils n'ont ni unité d'origine, ni unité de foi, de langue et d'éducation. »

César CANTÙ (*Histoire de Cent ans.* III, 333.)

Le célèbre auteur de l'*Histoire universelle*, de l'*Histoire des Italiens* et des *Derniers cent ans*, a raison quand il dit qu'il a manqué et manque encore à la Suisse l'unité d'origine ou de race, l'unité de foi, de langue et même, jusqu'à *certain* point, l'unité d'éducation. Mais, que ce soit là une plaie, notre plaie en un mot, c'est une question à examiner, et que l'historien milanais a tranchée du haut de l'unité récente de sa nation. Unité longtemps plus appa-

rente que réelle. D'abord, au point de vue de la race, de l'ethnologie, l'Italie elle-même est loin d'être *une* à cet égard ; elle a compté dans son sein bien des populations diverses et hétérogènes, depuis les Etrusques jusqu'aux populations africaines de la Corse et de la Sardaigne.

Au point de vue religieux, la prétendue unité de l'Italie en matière de croyance, ne l'a pas empêchée d'être presque de tout temps en lutte avec ses papes, témoin Dante et les Gibelins, Savonarola, Machiavel, et de nos jours, Mazzini, Cavour et Garibaldi, sans parler des athées déclarés que compte la Péninsule.

L'unité politique, dans cette terre que M. Cantù voudrait nous présenter comme si homogène, a mis cinq siècles et demi à se faire, depuis le jour où l'homme de génie qui a écrit la *Divina Comédia* implorait l'intervention armée d'Henri VII et apostrophait Albert d'Autriche dans sa tombe pour n'avoir pas tenté de dompter cette bête sauvage et indomptée qu'on nomme la nation italienne. *Oh Alberto Tedesco, che abandonni costei ch'e fatta indomita e selvaggia.*

Pendant ces cinq siècles et demi, on sait quelles ont été les destinées de l'Italie, toujours frémissante sous le joug sans doute, mais toujours esclave, selon l'expression par trop connue d'un de ses fils les plus célèbres, le poète Alfieri.

L'unité de langue elle-même, dont l'Italie peut se vanter avec raison jusqu'à certain point, n'a pas été capable de lui donner la liberté politique. Il a fallu l'intervention des armes et même des armes étrangères.

Mais mon dessein n'est pas de faire le procès à l'Italie que j'aime, que j'ai toujours défendue, et à laquelle je suis personnellement redevable d'encouragements que m'a refusés mon propre pays, c'est-à-dire celui pour lequel j'ai le plus travaillé. Je veux simplement rétablir les faits par amour de la vérité historique : *Amica Italia, amici Italii, sed magis amica veritas*. J'aime bien l'Italie, mais j'aime encore mieux la vérité.

La vérité, la voici. Quoique le peuple suisse n'ait été favorisé ni de l'unité de race, ni de l'unité de religion, de langue et d'éducation, comme dit Cantù, il est cependant arrivé à l'*indépendance nationale* que rêvait en vain la Péninsule italienne, plus de 500 ans avant cette dernière. Au temps où, aussi grand citoyen que grand poète, le gibelin Dante proscrit en était réduit, comme nous l'avons dit plus haut, à invoquer l'appui de l'empereur d'Allemagne pour donner à son pays l'unité dans la servitude, dans un coin des Alpes, quelques pâtres des montagnes, unis aux barons campagnards de leurs contrées et aux bourgeois de la plaine, fondaient une Confédération modeste, mais qui devait être autrement durable et solide que cette Ligue lombarde et ces Républiques italiennes, dont un de nos plus illustres compatriotes,

italien par ses ancêtres pisans, Simonde de Sismondi, de Genève, s'est fait l'historien avant M. Cantù. Cette Confédération suisse, manquant, nous l'avons reconnu avec M. Cantù, de toutes ces conditions de vitalité et d'homogénéité qu'on appelle unité de race, de religion, de langue, d'éducation. comment a-t-elle pu y suppléer, se maintenir, prospérer et arriver, en définitive, à un résultat que l'Italie et bien d'autres pays, l'Allemagne elle-même, n'ont pu atteindre avec tous leurs moyens d'entente, d'assimilation, de fusion, que la Suisse était si loin de posséder ?

L'honorable et savant M. Cantù et tous nos contradicteurs, italiens et allemands, s'ils veulent être justes, devront reconnaître qu'au-dessus des unités dont nous avons parlé et qui ont fait défaut à notre patrie, il y a une unité supérieure qu'elle a possédée et qui manquait, en revanche, à d'autres pays. Cette unité, c'est celle que donne *l'amour de la liberté*, uni à *l'héroïsme capable* de la défendre, et à *la loyauté* qui n'abandonne jamais l'ami dans le péril, avec un *profond respect* du *Tout-puissant*, sous l'égide duquel seul peut fleurir le droit populaire et national. « *Dieu est notre Signorie* » disait-on au 14^e siècle dans une contrée déjà alors presque suisse, bien que soumise encore à un souverain qui se croyait, s'il ne se disait pas tel, *comte par la grâce de Dieu*.

Rapprochons cette parole, sublime et hardie pour le temps. du chanoine Marquis de Neuchâtel des vers énergiques dans lesquels un moine dominicain de Berne, Boner, chantait la liberté :

La Liberté charme la vie
Et rend les hommes courageux.

Et nous aurons le secret sans doute de cette unité supérieure à laquelle, en dépit des plus grandes divergences d'origine, de langue, de religion et d'institutions même qui en faisait, selon l'expression spirituelle d'un nonce du pape, une *confusion* dont le *maintien* tient du *miracle* (*confusio divinatū servata*), s'est élevée la patrie des Winkelried, des Nicolas de Flue, des Wengi, des Wettstein, de Stapfer, d'Aloys Reding, d'Escher de la Linth, des Rengger, des Pestalozzi, des Monnard, des Dufour, ces types du patriotisme suisse et le plus bel ornement du Panthéon national.

S'il fallait en croire un homme d'Etat et publiciste distingué de notre patrie, M. de Segesser, de Lucerne, ce ne serait cependant point à la concorde et au patriotisme de nos pères que nous serions redevables de l'existence cinq fois séculaire de la Confédération ; les circonstances et les *nécessités historiques* auraient tout fait pour nous, selon l'honorable et savant magistrat. A l'appui de sa thèse, l'auteur de l'*Histoire politique et juridique* de Lucerne rappelle les guerres civiles des Suisses, leurs luttes intestines de divers genres. Nous avouons humblement ne pas comprendre ce *fatum*, cette nouvelle divinité introduite dans le

champ de l'histoire des peuples et qu'on décore du nom de *nécessités historiques*. Ne serait-ce pas là une de ces formules creuses sous forme de profondeur, dont certaine philosophie est si prodigue. Les *circonstances* sont certainement pour beaucoup dans la vie des peuples comme dans celle des individus. Ce qu'on appelle la *chance* dans les destinées particulières, se retrouve aussi dans l'histoire des Etats. Mais s'ensuit-il que les *circonstances* favorables ou défavorables, le milieu en un mot dans lequel s'accomplit le mouvement historique d'une nation, soit le seul facteur dont il y ait à tenir compte dans la recherche des causes qui ont présidé à son origine, à son développement et à sa grandeur ou à sa décadence ? C'est là une conception de l'histoire qui la fausserait complètement, en représentant les hommes et les peuples comme de simples jouets des circonstances ou des instruments plus ou moins conscients des idées de leur temps, dans l'enfancement et dans l'élaboration desquelles nous nous retrouverions sans doute en présence de ces mêmes *nécessités historiques* qui expliqueraient tout et, au fond, n'expliquent rien à elles seules.

Le fait que les Suisses ont été divisés par des luttes intestines, des guerres civiles, n'a pas empêché que l'idée fondamentale d'union et de la solidarité qui les unissait n'ait fini par triompher dans les moments critiques de tous les sujets de dissensément présents ou antérieurs. La guerre de Bourgogne, dont nous venons de célébrer la commémoration d'une façon si grandiose et si réjouissante pour un cœur suisse, en est un mémorable exemple et on en trouverait de pareils à citer à toutes les pages de nos annales. Nul doute qu'une philosophie de notre histoire, en résumant les traits fondamentaux du caractère national et en recherchant les lois qui ont présidé à la fondation de l'indépendance helvétique, ne mit au nombre des causes déterminantes de la formation de la Suisse, le **sentiment de confraternité politique** qu'exprimait déjà au XIII^e siècle le nom d'*Eidgenossen* ou *Confédérés*, employé dans la première alliance de Lucerne avec Berne en Bourgogne (*) et dont la manifestation sous une forme propre aux Suisses frappait l'un des principaux magistrats de Strasbourg, le fameux ammeistre Jacques Stourm. C'était en 1529, après la première guerre de Cappel et la conclusion de la paix boîteuse de Steinhäus. A peine un armistice avait-il été signé entre les deux partis religieux qui divisaient la Suisse, que catholiques et protestants se mirent à manger dans la même gamelle, se livrant à des plaisanteries comme le feraient des amis intimes. « Vous au- » tres Suisses, dit le grave magistrat de Strasbourg, vous êtes de » curieuses gens, vous avez beau être désunis par les plus graves

(*) Kopp, Urkunden I.

» dissensions; rien ne peut détruire la vieille amitié confédérale.» Croit-on que la **vieille amitié confédérale**, qui, selon un observateur aussi impartial et aussi perspicace que le savant ammeistre de Strasbourg, persistait à un degré si caractéristique chez les Suisses du XVI^e siècle, au milieu des fureurs des guerres civiles et religieuses, n'en dise pas plus long pour expliquer le maintien de la *Ligue suisse* que les *nécessités historiques* alléguées par l'auteur de l'*Histoire politique et juridique* de Lucerne? Comment se fait-il que les mêmes *nécessités historiques* ne se soient pas rencontrées dans la fondation et le développement des grandes Confédérations connues sous le nom de Rheinbund, du Schwabenbund, de la République hanséatique, des Républiques lombardes, et qui avaient, semble-t-il, tout autant de raisons d'être et de ressources que les petites communes des Alpes helvétiques?

N'en déplaise aux théoriciens qui font des nécessités historiques ou des intérêts bien entendus l'unique lien de la Confédération de la Haute-Allemagne, nous persistons à penser que l'*union de nos pères*, la concorde, n'y a pas été étrangère et a même joué le rôle capital, non-seulement dans la lutte de deux cents ans soutenue contre l'Autriche pour l'indépendance nationale, mais dans les guerres de Bourgogne et dans les événements qui suivirent, et auxquels on peut appliquer le mot profond du grand Haller dans l'inscription qui ornait l'ancien ossuaire de Morat: Die Eintracht schlug den Feind. (C'est la concorde qui a triomphé de l'ennemi.)

ALEXANDRE DAGUET.

CORRESPONDANCE GENEVOISE.

La Servette, commune du Petit-Saconnex, le 25 juin 1876.

Je lis dans votre dernier numéro, page 191, qu'on se plaint dans le canton de Vaud de la surcharge des branches d'enseignement dans les écoles primaires, et qu'on s'y occupe en particulier de la question de l'allemand. J'avais déjà lu quelques lignes sur ce sujet dans l'*Ecole*, n° du 1^{er} juin, et je viens vous exprimer tous mes vœux pour que vous arriviez ou plutôt pour que les cantons intéressés dans la question arrivent à quelque résultat satisfaisant.

Les mêmes questions se trouvent aussi sur le tapis dans le canton de Genève. Dans son rapport lu à la fin de l'hiver et récemment imprimé, le président de la Société pour le progrès des études, M. Ferderer, recommande à l'étude des membres de la Société, pour l'année actuelle, 4 questions dont la première est celle de la *simplification des programmes dans l'enseignement primaire ou secondaire*, questions à propos desquelles, dit

le rapport, nous estimons qu'un plus mûr examen offrirait ample matière à de nouvelles discussions.

Il y a 4 mois environ je disais à l'un des membres les plus actifs de cette société, M. Amédée Roget, qui, depuis peu, a succédé à M. Ferderer pour la présidence, qu'il conviendrait de faire une enquête sur les résultats de l'enseignement de l'allemand dans nos écoles primaires. Il me répondit qu'une pareille enquête nous était bien difficile, la Société n'ayant pas la mission ni l'autorisation de s'introduire dans les écoles. J'ai l'intention de revenir sur ce sujet. Les prochaines promotions (soit la prochaine clôture de l'année scolaire) donneront l'occasion de juger des progrès faits dans l'étude de l'allemand. L'année dernière il n'y eut des prix ou accessits que dans 17 de nos 47 communes rurales. Dans les autres, ou bien l'enseignement de l'allemand n'était pas encore introduit, ou bien les thèmes des écoliers n'avaient pas mérité de prix. Nous verrons cette année où nous en serons sous ce rapport.

Nos régents se plaignent aussi du grand nombre de branches qu'on les oblige à enseigner. L'un d'eux m'a dit avoir appris par un de ses collègues qu'un maire d'une de nos communes rurales avait, il y a quelque temps, fait des démarches auprès du département pour la suppression de l'allemand, et qu'il se proposait de faire à ce sujet une motion au Grand Conseil dont il est membre. Mais la session ordinaire vient d'être close ; j'ignore s'il se propose réellement de donner suite à cette idée. J'entends dire aussi que le chef de notre département n'est pas lui-même très prononcé en faveur de l'enseignement de l'allemand, mais qu'il a été influencé par d'autres fonctionnaires du département.

Quant à moi, j'ai commencé l'étude de l'allemand il y a 58 ans (en 1818 ; il y avait alors une classe non obligatoire d'allemand, c'était une succursale du collège) et j'ai eu le bonheur de profiter de cette étude en parcourant bien des fois non-seulement les montagnes de la Suisse, mais celles de l'Autriche et de l'Allemagne, en passant deux semestres d'hiver, l'un à Berlin, l'autre à Bonn, pour suivre des cours de philologie et d'archéologie (j'avais déjà, trois ans auparavant, parcouru les provinces de la Grèce) et en lisant à peu près autant de livres allemands que de livres français ; je donne encore à des lectures allemandes non pas tant d'heures par semaine comme les écoliers, mais tant d'heures par jour. Or, je suis tous les jours frappé davantage de ce fait que l'étude de l'allemand est une étude de toute la vie, car j'ai chaque jour besoin de feuilleter des dictionnaires.

Aussi, j'admetts volontiers que l'allemand doit être enseigné au collège (au moins dans les classes supérieures), au gymnase et dans l'université, où la plupart des élèves auront le plaisir de poursuivre leurs études et de se rendre quelques jours ou quelques mois en pays allemand ; je suis tout disposé à admettre que tout homme lettré ne peut se passer de l'allemand, et j'estime que beaucoup de pères de famille font très-bien d'envoyer leurs

fils passer un an ou deux en Allemagne ou dans la Suisse allemande (*). Mais l'introduction de l'allemand *dans les écoles primaires*, dont les $\frac{19}{20}$ des élèves, ou même plus, ne continueront pas leurs études, je ne puis m'empêcher de penser que c'est *une grande absurdité*. Les quelques mots que les élèves auront appris de 10 à 13 ans, seront complètement oubliés lorsque, 7 à 8 ans plus tard, ils pourront se trouver dans des camps ou des casernes, avec des recrues allemandes. Et même ce cas sera bien rare, puisqu'on doit naturellement réunir pour la première instruction des recrues de même langue. Le cas peut arriver sans doute qu'ils se trouvent dans des services fédéraux avec des troupes allemandes, ou qu'ils soient appelés par les événements à être cantonnés en pays allemand, mais ce n'est nullement une raison suffisante pour fatiguer, avec quelques éléments d'allemand, et au détriment d'autres branches qui leur seraient plus utiles, les têtes des écoliers de 10 à 12 ans.

Deux Allemands instruits (dont l'un est même libraire) avec lesquels j'ai conféré séparément de ce sujet, ont été d'accord à dire que, pour les élèves qui ne doivent fréquenter que les écoles primaires, le temps consacré à l'étude de l'allemand est du *temps perdu*.

Lundi dernier, 19 courant, en faisant une excursion dans la partie méridionale de notre canton, j'ai questionné dans 9 communes, au sujet de cet enseignement, des hommes ou des femmes que je rencontrais, 2 au moins dans chaque commune. Sans attacher, cela va sans dire, une importance exagérée au résultat de cette petite enquête, elle ne me paraît cependant pas être sans aucune signification. Dans les communes de *Meyrin* et de *Dardagny*, l'on m'a répondu que le temps donné à l'allemand pouvait être bien mieux employé ; dans celle de Dardagny on se félicitait même de ce que cet enseignement n'y fût pas encore introduit. Une aubergiste, qui sans doute l'avait entendu dire, m'affirmait que les enfants allemands avaient plus de facilité pour apprendre le français que ceux de notre pays pour apprendre l'allemand. — Dans celles de *Satigny* et de *Chancy*, on approuvait au contraire cet enseignement ; à Satigny une femme me dit : oh, *c'est bien gentil* de savoir l'allemand, se faisant sans doute une grande illusion sur ce que les enfants sauront au sortir de l'école ; à Chancy, on se

(*) Notre correspondant genevois semble oublier que les parents envoient souvent leurs enfants étudier l'allemand avant qu'ils sachent quelque peu convenablement leur langue maternelle et les exposent ainsi au danger de ne savoir ni l'une ni l'autre. Cette mode ou cette manie d'envoyer les enfants (nous disons les enfants) étudier l'allemand, n'est souvent qu'un moyen de se débarrasser d'un contrôle qui fatigue ou de satisfaire les fantaisies d'un enfant paresseux, souvent repris par ses maîtres. Il y a donc ici toute une question nouvelle à examiner, c'est-à-dire s'il convient d'envoyer des enfants français étudier l'allemand avant la fin de leurs classes secondaires ou classiques et à quel âge il est utile de le faire. En insérant l'intéressante correspondance de M. Schaub, nous lui laissons la responsabilité de ses opinions, entre autres celle qui est relative aux cadets et dont nous croyons l'institution avantageuse à plusieurs points de vue. (*Note du Rédacteur en chef.*)

sélicitait d'avoir un bon régent qui connaissait bien l'allemand et avait été un peu en Allemagne. — Dans les communes d'*Avusy*, de *Soral* et de *Bernex* (dans ces deux dernières l'allemand ne date que de cette année) j'entendis critiquer cet enseignement comme étant au détriment d'autres branches plus indispensables et comme inutile pour les campagnards quoique, bon pour les enfants de la ville. — Dans celles de *Confignon* et de *Lancy* les personnes auxquelles je m'adressai n'avaient aucune notion au sujet de l'introduction de l'allemand dans les écoles de ces villages. A Confignon l'on me dit : Mais, voici un écolier qui pourra vous répondre, et de même à Lancy : voici une jeune fille qui pourra sans doute vous renseigner. Ces deux élèves répondirent presque dans les mêmes termes qu'ils étaient contents d'avoir commencé cette étude.

Mais, c'est peut-être par vanité qu'ils affirmaient leur satisfaction ou parce qu'ils n'osaient critiquer un enseignement qu'on leur donnait, et j'estime tout autant la réponse que j'avais obtenue, il y a plus d'un an, d'un écolier du Petit-Saconnex, un jeune Vaudois qui se trouve en pension chez le régent de notre commune et qui a obtenu en juillet dernier un prix d'allemand. Je lui avais demandé quelque temps auparavant, en présence de 2 ou 3 autres écoliers : Eh bien, aime-t-on bien l'allemand ? Il me répondit tout franchement : *Oh, pas tant !* Ce n'est pas, du reste, l'avis des écoliers qui doit nous diriger dans cette question ; ils ne peuvent naturellement pas avoir une opinion bien raisonnée.

Si l'on objecte à la suppression de l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires, que ce serait un pas rétrograde, que ce serait peu helvétique, je crois qu'on peut répondre 1° qu'il ne s'agit que de la suppression d'un enseignement qui ne peut donner des résultats satisfaisants ; 2° que les heures consacrées à l'allemand seraient plus utilement employées à d'autres branches et en particulier à faire *marcher* les écoliers, car on rendra à la Suisse un beaucoup meilleur service en préparant les enfants et les jeunes gens à supporter gaiement de longues marches et à devenir de solides soldats, qu'en leur apprenant quelques mots et quelques règles d'allemand qu'ils auront bientôt oubliés. Et l'écriture allemande, quelle absurdité ! D'ailleurs, l'introduction de l'allemand, en augmentant les exigences vis-à-vis des élèves-régents, tend à rendre bien plus difficile le choix des instituteurs. Des jeunes gens peuvent avoir des dispositions véritable pour la carrière de régent, sans en avoir pour étudier *et enseigner* une langue étrangère aussi difficile que la langue allemande.

Ch. SCHaub.

P.-S. La suppression de l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires ne serait pas plus anti-helvétique que la suppression des exercices de cadet. J'ai été très-content de voir supprimer ces exercices à Genève au bout de quelques années. Ces exercices n'avaient pas de raison d'être à Genève, où l'on se trouve bien mieux placé que dans beaucoup d'autres villes suisses, comme Lausanne, Fribourg, Berne, Zurich, etc., etc., sous

le rapport clubistique. Nous avons à notre portée des courses de montagne, de 6, de 8, de 10, 12 et 15 lieues, soit pour toutes les forces diverses. Les exercices des cadets, qui avaient lieu les jeudis de la belle saison, empêchaient beaucoup d'excursions pédestres, **infiniment** plus utiles aux enfants et aux jeunes gens que le maniement prématûr d'un petit fusil.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

RAPPORT SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE à L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE EN 1873, par Ferdinand Buisson, ouvrage publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Paris. Imprimerie nationale, 1875. 352 pages grand in-8.

Ce livre est le résumé des notes qu'a rapportées de l'Exposition de Vienne le Délégué spécial chargé par le Ministère d'étudier la partie relative à l'instruction primaire. Laissant à d'autres plus autorisés (c'est l'auteur qui le dit) les vues d'ensemble et les conclusions générales, M. Buisson s'est renfermé dans l'examen détaillé des méthodes, des procédés et des résultats intéressant directement l'instruction primaire. Il n'a pas songé à faire un livre proprement dit, mais seulement à fournir dans un Rapport circonstancié les matériaux d'étude et les principaux renseignements qu'il avait mission de recueillir. Encore ces renseignements présentent-ils, par la force des choses, les lacunes qu'offrait l'Exposition elle-même, qui a été bien plutôt une Exposition austro-allemande qu'européenne et universelle.

Tel quel, le livre de M. Buisson n'en est pas moins un de plus curieux et des plus substantiels qui aient été publiés sur l'Exposition de Vienne. Aussi devons-nous renoncer à l'idée que nous avions conçue d'abord de donner une analyse étendue de ces 352 pages et nous voyons-nous contraint de nous borner à indiquer d'une manière sommaire les titres des quinze divisions de cet exposé remarquable, sauf à y joindre quelques observations concernant quelques points de détail qui nous ont particulièrement frappé dans les remarques de notre ancien collègue M. Buisson.

Ces 15 titres du Rapport sont les suivants : Introduction. Organisation de l'Exposition scolaire à Vienne. I. La Maison d'école. II. Mobilier scolaire. III. Salles d'asile et Jardins d'enfants. IV. Méthode intuitive. V. De l'organisation pédagogique. VI. L'Instruction morale et religieuse. VII. Lecture, Ecriture et Langue maternelle. VIII. Histoire et Géographie. IX. Arithmétique et Sciences usuelles. X. Enseignement agricole. XI. Enseignement du Dessin. XII. Enseignement primaire complémentaire. (Bibliothèques populaires et Sociétés d'Instruction populaire. Orphelinats et œuvres de bienfaisance.) XIII. Ecoles normales. XIV. Résultats généraux et statistique de l'enseignement primaire.

Comme on pouvait s'y attendre, la *Méthode de Fræbel* occupe une place

considérable dans le Rapport de M. Buisson, où elle est caractérisée comme une Méthode d'invention faisant suite à la Méthode intuitive de Pestalozzi. La manière du grand éducateur suisse est sans doute intuitive, témoin la *vieille tapisserie* à l'étude de laquelle Pestalozzi arrêtait si longtemps ses élèves. Mais l'invention n'y jouait pas un rôle moins important que l'intuition et de façon même à lui attirer de la part du P. Girard, dans son Rapport sur l'Institut d'Yverdon, le reproche de vouloir faire tout inventer aux jeunes esprits, même ce qui ne s'invente pas comme le dessin. Fröbel a systématisé davantage l'invention ; il l'a appropriée aux tout jeunes esprits *par les jeux*, mais le principe inventif, il l'a pris, de son propre aveu, chez Pestalozzi.

Le Père Girard n'est cité dans le Rapport qu'en passant, pour son Cours de langue, que M. Buisson ne cherche pas à définir et à caractériser. Cet ouvrage devait se trouver cependant à l'Exposition de Vienne.

La Méthode Jacotot est, en revanche, l'objet d'une appréciation qui nous a surpris, en tant qu'on rattache les procédés de cet instituteur célèbre à l'intuition, alors qu'il s'agit surtout de raisonnement, d'analyse.

L'intuition a fait longtemps et fait encore souvent en Suisse l'objet d'un enseignement distinct, préparatoire en quelque sorte à tous les autres. Mais les monotones leçons de choses devenant inutiles à mesure que l'enseignement tout entier devenait une leçon de choses continue et variée, on a fini par le supprimer comme branche distincte dans les Règlements prussiens de 1854, par exemple, « parce que, disent-ils avec raison, ajoute M. » Buisson, l'enseignement bien entendu doit être un exercice perpétuel » d'intuition. »

Ce jugement est bien sommaire et un peu tranchant, comme celui de l'*Allgemeine Zeitung* dont nous parlions l'autre jour à nos lecteurs à propos des Tableaux de Staub et nous aurions pu dire de ceux d'Antenen. La publication récente de ces Tableaux, sous le patronage des Sociétés pédagogiques, est cependant la meilleure preuve que les *Leçons de choses* ne sont pas encore abandonnées par la pédagogie moderne. Les *Régulatives prussiennes* ne passent pas pour un monument de progrès, bien au contraire. Une des premières choses qu'a faite M. Falk, le nouveau ministre de l'Instruction publique, en arrivant au pouvoir, c'a été de les supprimer.

Que l'enseignement intuitif puisse dégénérer en routine et en exercices d'une sécheresse désespérante, les faits ne manquent pas pour l'établir. Mais les *Jardins d'Enfants* eux-mêmes, à peine créés, n'ont-ils pas déjà été accusés de mécanisme, de formalisme aride et artificiel ?...

A l'endroit des *Peines corporelles*, M. Buisson fait ressortir l'étonnant contraste que présente à cet égard la pédagogie allemande et anglaise avec la pédagogie française, la dernière condamnant d'une manière absolue les châtiments physiques, que recommandent, au contraire, les deux premières. La première en proscrit l'usage, les deux autres n'en blâment que l'abus.

Dans le chapitre relatif à l'histoire et à la géographie, M. Buisson signale les tristes progrès qu'a faits le chauvinisme en Allemagne et dont plusieurs livres élémentaires très-répandus, ceux de Höster, Hoch et Johannsen portent des traces déplorables.

En mentionnant les ouvrages composés par celui qui écrit ces lignes pour les écoles de la Suisse romande, M. Buisson ne semble pas distinguer entre ces ouvrages et l'Histoire plus étendue de la Suisse du même et dont la 6^e Edition a paru à Lausanne en 1865.

Dans l'impossibilité de donner à nos lecteurs une idée quelque peu exacte de la richesse des faits et d'idées que renferme le Rapport que nous signalons à l'attention du public, nous tenons cependant, avant de clore ce compte-rendu, à relever l'un des mérites saillants de l'œuvre de M. Buisson ; ce sont les *Tableaux des récompenses* décernées par le Jury de Vienne aux exposants scolaires, et qui accompagnent chacune des rubriques auxquelles elles sont relatives. Ces tableaux ainsi répartis forment pour ainsi dire comme une sorte de corollaire et de pièce à l'appui pour chacune des grandes divisions de cet écrit, un des plus nourris et des plus intéressants sans contredit, nous le répétons, que l'Exposition de Vienne ait fait surgir.

A. DAGUET.

FRANCIA NYELVTAN, GRAMMAIRE FRANÇAISE en langue magyare ou hongroise,
par SCHWIEDLAND, professeur à Budapest, 1876. 232 pages.

Cet ouvrage, dont nous avons annoncé en 1874 la première partie, en est maintenant à sa 4^e, et nous regrettons vivement de ne pas savoir le hongrois pour en parler en connaissance de cause. M. Schwiedland, notre compatriote neuchâtelois, verra du moins notre bonne volonté. Nous déposons son 4^e volume dans la Bibliothèque de sa ville natale. C'est un beau volume, bien imprimé. L'ordre suivi dans tout l'ouvrage est celui des Leçons (Lecke), au nombre de 158.

PARTIE PRATIQUE.

Suite du Cours de calcul élémentaire.

Leçon IX.

Si l'on divise une unité en 3 parties égales, nous avons vu que chaque partie s'appelle un tiers. Mais si l'on avait deux unités à partager en 3 parties égales, comment devrait-on représenter chacune de ces parties ? Il est évident que dans ce second cas, les parts devront être deux fois plus grandes que dans le premier cas. L'expression convenable sera donc $\frac{2}{3}$.

L'expression $\frac{2}{3}$ peut donc être comprise, non-seulement comme valant 2 fois $\frac{1}{3}$, mais aussi comme exprimant le tiers de 2 ou le quotient de 2 par 3. Le trait qui sépare le numérateur du dénominateur est le signe de la division.

C'est en vertu de ce principe que la fraction $\frac{2}{3}$ peut aussi s'énoncer *2 divisé par 3*, ou plus brièvement *2 sur 3*. Ainsi $\frac{3}{4}$ peut s'énoncer *trois quarts*, ou *3 divisé par 4* ou *3 sur 4*; $\frac{5}{8}$, *cinq huitièmes*, *5 divisé par 8* ou *5 sur 8*, etc.

XVI^e EXERCICE.

5 pelotes de coton pèsent 4 onces. Quel est le poids de chaque pelote ?

Si l'on divise 3 aunes d'étoffe en 7 parts égales, quelle est la longueur de chaque bout ?

En 12 jours un épi a crû de 5 pouces. Combien de pouces a-t-il crû par jour ?

6 mètres = 5 aunes. Combien 1 mètre fait-il d'aunes ?

7 florins font 15 francs. Combien 1 franc vaut-il de florins ?

En 16 jours un ménage a brûlé 5 \bar{m} d'huile. Combien cela fait-il de \bar{m} par jour ?

XVII^e EXERCICE.

Trois boisseaux de pommes de terre pesant 80 \bar{m} , cherchez le poids de 1 boisseau ?

$$\begin{array}{rcccl} \text{»} & 7 & \text{»} & ? \\ \text{»} & 15 & \text{»} & ? \\ \text{»} & 125 & \text{»} & ? \end{array}$$

Une personne paye 5 fr. par semaine pour son loyer. Que doit-elle pour 1 jour ?

$$\begin{array}{rcccl} \text{»} & 6 & \text{»} & ? \\ \text{»} & 27 & \text{»} & ? \\ \text{»} & 123 & \text{»} & ? \\ \text{»} & \text{pour août, septembre et octobre} & & ? \\ \text{»} & \text{pour l'année} & & ? \end{array}$$

XVIII^e EXERCICE.

Combien $\frac{5}{11}$ de francs font-ils de centimes ?

1^{re} Solution.

$$\begin{array}{lll} 1 \text{ fr.} = 100 & \text{centimes} \\ \frac{1}{11} \text{ fr.} = 9\frac{1}{11} & \text{»} \\ \frac{5}{11} \text{ fr.} = 45\frac{5}{11} & \text{»} \end{array}$$

2^e Solution.

$$\begin{array}{lll} 1 \text{ fr.} = 100 & \text{centimes} \\ 5 \text{ fr.} = 500 & \text{»} \\ \frac{5}{11} \text{ fr.} = b\frac{1}{11} = 45\frac{5}{11} & \text{cent.} \end{array}$$

Pour rendre compte de la 2^e solution on insistera de nouveau sur la notion acquise dans la leçon IX, que $\frac{5}{11}$ exprime une quantité 11 fois plus petite que 5 unités. On exigera de même les deux solutions pour les problèmes suivants ou d'autres analogues, et on finira par donner la préférence à la 2^e solution, comme étant plus brève.

Combien $\frac{7}{9}$ de \bar{m} font-ils d'onces ?

$$\begin{array}{lll} \text{»} & 15\frac{1}{2}\frac{3}{4} \text{ de jour} & \text{»} \text{d'heures?} \\ \text{»} & 12\frac{1}{3}\frac{1}{4} \text{ de quintal} & \text{»} \text{de } \bar{m} ? \\ \text{»} & 5\frac{1}{9} \text{ de } \text{»} & \text{»} \text{d'onces?} \\ \text{»} & 14\frac{14}{25} \text{ de semaine} & \text{»} \text{d'heures?} \end{array}$$

XIX^e EXERCICE.

A fr. 8,75 l'aune d'étoffe, que valent $3 \frac{4}{9}$ aunes ?

1 aune vaut 8,75	1 aune = 8,75
× 3	4 » = 35,00
$\underline{\underline{3}} \quad \Rightarrow \quad \underline{\underline{26,25}}$	$\frac{4}{9} \quad \Rightarrow \quad 3,88 \frac{8}{9}$
$\frac{4}{9} \quad \Rightarrow \quad \underline{\underline{3,88 \frac{8}{9}}}$	
$3 \frac{4}{9} \quad \Rightarrow \quad \underline{\underline{30,43 \frac{8}{9}}}$	

A fr. 9,37 l'aune, que coûtent $4 \frac{5}{8}$ aunes ?

» » $11 \frac{2}{5}$ » ?
» » $17 \frac{3}{11}$ » ?
» » $43 \frac{7}{12}$ » ?

Une revendeuse achète les œufs à raison de 13 œufs pour 50 centimes. Elle les revend 5 centimes pièce. Combien gagne-t-elle sur 1 œuf ? sur 100 œufs ?

Un marchand m'offre de l'avoine à fr. 4,70 le boisseau ou à 12 centimes la tasse . Quel prix dois-je préférer, si cette avoine pèse $13 \frac{4}{5}$ tasses par boisseau ?

Leçon X.

Comment doit-on écrire un demi-tiers, un demi-quart, un demi-cinquième ?

L'entier ayant 3 tiers, ou 4 quarts, ou 5 cinquièmes, contient 6 demi-tiers, 8 demi-quarts, 10 demi-cinquièmes. Par conséquent le demi-tiers forme la sixième partie de l'entier et doit s'écrire $\frac{1}{6}$; le demi-quart = $\frac{1}{8}$; le demi-cinquième = $\frac{1}{10}$.

Par des raisonnements analogues on fera trouver aux élèves comment l'on doit écrire le tiers de $\frac{1}{3}$, de $\frac{1}{4}$, etc.

Cette propriété des fractions échappe si souvent aux enfants qu'on ne peut prendre trop de précautions et de soins dès l'abord pour la leur présenter d'une manière aussi simple et ostensible que possible, en faisant surtout usage de dessins répétés au tableau noir.

XX^e EXERCICE.

La demie de $\frac{1}{7}$ est ? » $\frac{1}{9}$ » ? » $\frac{1}{10}$ » ?	$\frac{1}{12}$ est la demie de ? $\frac{1}{22}$ » ? $\frac{1}{50}$ » ?
Le tiers de $\frac{1}{4}$ est ? » $\frac{1}{3}$ » ? » $\frac{1}{8}$ » ? » $\frac{1}{9}$ » ?	$\frac{1}{6}$ est le tiers de ? $\frac{1}{15}$ » ? $\frac{1}{24}$ » ? $\frac{1}{20}$ est le quart de ?
Le quart de $\frac{1}{2}$ est ? » $\frac{1}{6}$ » ? » $\frac{1}{15}$ » ?	$\frac{1}{16}$ » ? $\frac{1}{36}$ » ? $\frac{1}{100}$ » ?

POÉSIE.

LES ENFANTS DE GENÈVE.

1^{er} Couplet.

Enfants de la vieille Genève,
Emus, joyeux, chantons en chœur ;
Au ciel que notre hymne s'élève,
Car nous sentons notre bonheur.
Si l'étranger de nos rivages
Admire l'Eden radieux,
Nos lacs riants, nos monts sauvages,
Nous aussi, nous avons des yeux.

2^e Couplet.

Enfants de la vieille Genève,
Fiers d'un passé brillant d'éclat,
Et d'un destin qui semble un rêve,
Ne pas bénir serait ingrat.
Si, dans les fastes de l'histoire,
Montrant des héros merveilleux,
L'étranger parle de sa gloire,
Nous avons aussi des aïeux.

3^e Couplet.

Enfants de la vieille Genève,
Comme jadis, le cœur nous bat ;
En nous, bientôt monte la sève
Du citoyen et du soldat.
Patrie, ô toi que l'on révère,
Grand nom, qui sais nous enflammer,
Si l'étranger t'appelle Mère,
Nous aussi nous savons t'aimer.

4^e Couplet.

Enfants de la vieille Genève,
Des Bertheliers, des Bezançons,
Comme eux vivons ! comme eux, sans trêve,
Aimons, veillons, luttons, pensons !
Et, si jamais la République
Voyait l'étranger menaçant,
Debout, sous la croix helvétique,
Nous aussi, nous avons du sang.

Genève, 19 juin 1875.

H.-F. AMIEL.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.